



Midi-Pyrénées

UNAPL Midi-Pyrénées

La newsletter

Actualités sociales, fiscales et politiques des professions libérales

.10

23 janvier
2009



2009 : une année différente ?

A une époque qui pourrait paraître aujourd'hui lointaine, celle d'avant la crise, on avait tendance à s'approprier l'adage qui évoque « les années qui se suivent et se ressemblent ». Quand tout allait bien, on espérait que tout continue, sans que rien ne change. Quand tout va moins bien, on attend logiquement que ce soit le contraire qui se produise.

Mais, ne faut-il pas auparavant, en ce début d'année très incertaine, se demander si tout va vraiment si mal que cela ?

Des deux côtés de l'océan, comme des deux côtés de la Manche ou des deux côtés des Pyrénées, les situations sont dissemblables. Et nous sommes peut-être moins mal lotis que ces voisins ou partenaires qui sont frappés de plein fouet par cette crise financière devenue économique. La logique des plans de relance laisse supposer que l'on peut rebondir, que la difficulté peut être source de reconstruction ou d'innovation.

Dans une région comme la nôtre où les indicateurs sont plutôt moins alarmistes qu'ailleurs, tout ne serait-il pas réuni pour développer de nouvelles activités ou mettre en œuvre des projets ambitieux ?

Logement, environnement, déplacements, formation, santé... Le champ d'investigation est large, possible et pas du tout irréaliste. Imaginons qu'en 2009, l'inquiétude se transforme en volonté d'avancer ! Les professionnels libéraux de nos trois grandes familles (santé, juridique, technique et cadre de vie) seraient les premiers à agir et à faire bénéficier les Midi-Pyrénéens de leur savoir et de leur compétence. Au fil des mois, l'avenir s'éclaircirait...

Bonne année 2009.

Lucien Gleyzes
Président de l'UNAPL Midi-Pyrénées

Participation de l'employeur aux frais de transport des salariés

À compter de 2009, l'indemnisation des frais de transports publics des salariés entre le domicile et le lieu de travail devient obligatoire pour tous les employeurs, alors qu'elle ne l'était jusqu'ici que pour ceux de la région parisienne. Les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos, souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, doivent être pris en charge à hauteur de 50 % sur présentation d'un justificatif par le salarié. L'employeur peut décider d'accorder la prime transport aux salariés qui utilisent un véhicule personnel mais de façon très restrictive. Il peut prendre alors en charge, dans la limite de 200 € par an, les frais de carburant des salariés pour leurs déplacements domicile-travail. [En savoir plus](#)

Mensualisation des remboursements de crédit de TVA

Afin d'améliorer leur trésorerie, l'État peut rembourser à la demande des entreprises leur crédit de TVA de façon mensuelle et non plus trimestrielle ou annuelle. Les entreprises concernées par le dispositif peuvent bénéficier à partir de février 2009 du remboursement de crédit de TVA qu'elles auront constaté en janvier 2009. [En savoir plus](#)

Professions Libérales : dividendes soumis aux cotisations sociales

Les dividendes que se versent, comme éventuel complément de rémunération, les professionnels libéraux exerçant leurs activités au sein de sociétés d'exercice libéral ou de sociétés de participations financières seront, à compter de 2009, soumis aux charges sociales. L'article 22 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 précise que les dividendes, jusqu'alors exonérés, sont dorénavant traités comme les autres rémunérations, c'est-à-dire soumis à l'ensemble des cotisations sociales, à partir du moment où ils sont supérieurs à 10 % du capital social de la société, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant. [En savoir plus](#)



